



COMPTE RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt, le 26 juin le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2020

PRÉSENTS : Denis La Mache, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Géraldine PERRIÈRE, Luc VRIGNAUD, François FLEURET, Elisabeth GUILLOT, Jocelin QUILLET, Cyril MONTAMAT, Eliane MONTAMAT
ABSENT (S) :
POUVOIR (S) :

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

OBJET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Ref : D200626A

Le maire rappelle que le CCAS n'est plus obligatoire, mais qu'il serait souhaitable de le conserver pour un meilleur lien avec les habitants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le CCAS sera composé de 8 personnes (4 personnes du conseil municipal, 4 personnes extérieures au conseil. À ceux-là, s'ajoute le Maire, qui en est le Président).

Les conseillères municipales élues au CCAS sont : Montamat Eliane, Guillot Elisabeth, Perrière Géraldine, Barranguet Élisabeth.

Le Maire a la charge de nommer par arrêté les quatre personnes extérieures.

OBJET : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉCOLES DU RPI DU MARAIS (SIGE DU RPI DU MARAIS)

Les conseillers ont été préalablement destinataires des statuts du SIGE.

Après avoir procédé à l'appel à candidatures des délégués, le conseil municipal élit :

Délégués titulaires :

- Guillot Elisabeth,
- La Mache Denis

Délégués suppléants :

- Montamat Cyril
- Quillet Jocelin

OBJET : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DES COMMUNES DU MARAIS SUD-VENDEE

Réf : D140410G

Le conseil ayant reçu les statuts du SIVOM, il a procédé à l'élection des délégués, comme suit :

- Délégué titulaire : Morice Marc
- Délégué suppléant : Chataigné Jean-Louis

OBJET : TRAVAUX DE CHARPENTE A L'ÉGLISE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux de rénovation de la toiture de l'église avaient été lancés dans le précédent mandat.

En raison du confinement les travaux ont été reportés et l'entreprise AUDOUIT a pu intervenir à compter du mois de mai.

Malheureusement, au moment de la découverte du clocher, l'entreprise de couverture a informé la commune que la charpente était en mauvais état et que sa réfection était indispensable avant la couverture. Monsieur le Maire a donc pris contact avec plusieurs entreprises pour estimer les travaux.

Trois entreprises nous ont remis un devis :

- Decotignie – Liez 13 908 €ht remplacement complet en chêne
- Sarl Thinon – Benet : 4 270.00 € HT remplacement uniquement des pièces défectueuses (+ devis complémentaire si totalité à remplacer : 6 372.00 € HT)
- Dany MORIN (par FABIEN Mickael du Mazeau) 14 694 € HT remplacement complet en chêne et 12 444 € HT en sapin

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De choisir le devis présenté par l'entreprise THINON pour un montant de 4 270.00 € HT
- Donne pouvoir au Maire pour la signature du devis et des autres pièces nécessaires à la réalisation des travaux avec avenants possibles jusqu'à hauteur des 6 372 € HT
- Valide les demandes de subvention suivantes :
 - DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Préfecture - Taux espéré 30% du HT – un accord a été obtenu par le Maire auprès du Préfet
 - Subvention fond Église de la Région des Pays de la Loire – Taux environ 10% - accord de démarrer les travaux reçu avant accord de subvention
 - Subvention du Conseil Départemental - taux espéré 40%

OBJET : MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS

Sachant que dans toutes les communes, le Maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur,

Sachant que le montant des indemnités est fixé comme suit au 01/01/2020 :

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)	Maires			Adjointes		
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités		Taux maximum (en %)	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	25,5	11 901,57	991,80	9,90	4 620,61	385,05

Pour information les taux sont fixés en référence à l'indice 1027 : 3 889,40 €

Le Maire de St Sigismond propose que son indemnité soit portée à 22.95% (892.62 € brut/mois)
Et que celle des adjoints soit portée à 7.70% (299.48 € brut/mois).

L'effort de 10% pour le Maire et 7.78 % par les adjoints est proposé par les personnes concernées afin de soulager le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit avec effet au 29/05/2020 :
 - Maire : 22.95 % de l'indice 1027
 - 1er adjoint : 7.70% de l'indice 1027
 - 2ème adjoint : 7.70% de l'indice 1027
 - 3ème adjoint : 7.70 % de l'indice 1027

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

OBJET : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2020

Pour rappel, la commune n'a plus à voter de taux pour la taxe d'habitation qui n'est pas perçue. Une dotation de 53 103.00 € devrait être versée par l'état en contrepartie.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Le conseil municipal après avoir délibéré a voté comme suit, et à l'unanimité les taux d'imposition :

- Taux taxe foncière sur propriété bâties : 16.32 % sans changement
- Taux taxe foncière sur propriété non bâties : 62.84 % sans changement

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE LIEZ

Monsieur le Maire explique que, compte tenu des dispositions à mettre en place dans les écoles pour suivre le protocole sanitaire, la commune de Liez a souhaité que notre agent chargé de l'entretien des locaux soit mis à disposition de leur commune pour la réalisation de certains travaux d'entretien.

Une convention devant être mise en place pour finaliser la demande, M. le Maire propose au conseil de lui donner pouvoir pour finaliser la convention permettant la mise à disposition d'un agent communal et la récupération des frais de personnel correspondants.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité Décide :

de donner pouvoir au Maire pour finaliser la convention permettant la mise à disposition d'un agent communal et la récupération des frais de personnel correspondants

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Commission Environnement et cadre de vie – réunion du 25/06

Téléphonie mobile : St Sigismond est toujours éligible au dispositif « zone blanche ». L'installation de l'antenne suit son cours. Le début des travaux est prévu semaine 35 avec mise en ligne semaine 40.

Enedis : Pour donner suite à une panne électrique, une intervention pour la réparation du réseau souterrain a été réalisée au Coudreau.

Programme voirie : La commission a émis le souhait d'interdire le stationnement canal de Reth du côté du quai (4 maisons concernées). Selon les résultats, une extension pourra être envisagée.

Sécurité : Un ralentissement des véhicules entrant dans le lieu-dit Reth en venant du Mazeau sera étudié par la commission concernée

La mise en place du ralentisseur en face la rue du port fait semble-t-il réaccélérer fortement les véhicules. La commune va faire des recomptages et informe que le policier intercommunal est

équipé d'un radar et qu'il pourra intervenir.

Travaux de voirie : Un programme est à préparer pour demander les subventions au Conseil Départemental (9 000€ contrat Vendée territoire). Il est proposé d'intervenir sur la rue des Loges (déjà à l'étude l'an passé, mais non réalisé), Rue de Bouloup, et pour le reste du programme les conseillers sont invités à faire le tour de la commune pour cibler les urgences. La commission préparera ensuite le programme incluant du PATA (point à temps automatique)

Des travaux de sablage ont été réalisés sur le Chemin de la Chaîne dans le cadre du SIVOM des communes Sud Vendée (ex SAPPMSV).

Travaux pont de Mervent : l'ASA des Marais Mouillés a commencé les travaux sans autorisation. Un rappel à la loi a été fait par le Maire.

Réaménagement centre bourg : le précédent conseil avait ouvert le dossier, la commission a pris le relai et va voir le dossier dans une globalité – le CAUE et le PNR ont déjà travaillé sur le dossier, la commission se réunira pour travailler – avec possibilité de règlement (à confirmer) sur les points paysagers dans les parties urbanisées.

Les demandes des dossiers d'urbanisme seront relayées pour info au conseil municipal.

Embarcadère : M. Liebot a demandé une remise du loyer pour la période Covid. La commission propose l'annulation de 2/7^{ème} du loyer (prorata de la période d'ouverture) (Pour info la période d'ouverture est fixée la semaine avant Pâques jusqu'à octobre). La décision sera à valider au prochain conseil.

Journée citoyenne : elle est reporté au 3 octobre. Le programme est le suivant : Nettoyage des conches Port aimé et conche Giraudin avec le passage à gué, plantations au port du paradis et entretien place de l'Église, nettoyage de la frise de l'école.

Entretien des eaux pluviales : Il faut demander au syndicat mixte l'entretien de la rigole

Point propre du Coudreau : il y a encore des déchets sauvages. Il est proposé de mettre une caméra.

Assainissement collectif : il s'agit d'une compétence de la CCVSA, certains locaux ne sont toujours pas raccordés. Le délai de 2 ans arrive à échéance le 24/07. Les personnes concernées vont recevoir un courrier de rappel

Sortie de peupliers : un rendez-vous a été demandé avec le Maire et l'adjoint à l'environnement par une entreprise qui doit sortir des bois. Des précédents travaux avaient fait des dégâts. La commune va être vigilante à l'espace public

Fauchage : la commission mettra la question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion afin d'envisager un fauchage tardif pour préserver la nature.

PILE : Dossier d'économie d'énergie avec le SYDEV et la CCVSA

Éclairage public : un dysfonctionnement au Coudreau sera traité

La commune va se renseigner concernant le délai pour le remplacement du poteau aux Ecluzeaux

Commission Jeunesse, Social et Vie Associative, réunion du 18/06/20

Quinzaine bleue : beaucoup d'animations sont annulées. La commune maintient son animation avec diaporama connaissance du Marais avec Jacques Pommier. Il reste à définir un nombre de personnes maximum.

Rencontres intergénérationnelles : le thème était « jeux et couture ». Malgré un arrêt précipité, le travail a tout de même été terminé, les dates pour 2020/2021 sont les suivantes : 15/09-09/11-11/01/21-15/03-24/05-21/06.

Transport solidaire : 5 chauffeurs sont toujours disponibles sur la commune, mais il y a moins de demandes compte tenu du Covid.

La solidarité a toutefois bien joué sur la commune. Une rencontre avec le Kiosque a eu lieu. Un transport collectif pour le marché du lundi matin est à l'étude.

Ateliers informatiques : le dossier sera travaillé avec le Kiosque qui a du personnel. A cette occasion, le wifi dans le foyer communal sera envisagé. Un début d'activité est espéré pour septembre ou octobre. Une petite participation sera demandée aux personnes inscrites.

Projet écrivain public 2.0: la commission doit retravailler le dossier pour définir plus en détail les besoins et les moyens qui peuvent être mis à disposition (utilisation internet...).

Les Jeunes : Comment les toucher ? besoin d'un recensement ; voir avec la commune du Mazeau qui a des demandes de jeunes qui pourraient être intéressés pour venir au foyer des jeunes de Saint Sigismond.

Vie associative : Des actions seront envisagées pour fédérer toutes les associations.

Commission Culture Communication et Manifestations Locales, réunion du 11/06/20 :

4 pages paraîtra début juillet. La distribution est envisagée le 10/07

Le BBQ (Barbecue de la convivialité) prévu le 05 septembre est maintenu. La formule est identique à celle des précédentes années.

Projets : plusieurs actions ont en réflexion, notamment une randonnée piétonne en Mai avec animation sur le circuit ainsi qu'une manifestation en collaboration avec les associations

Repas des aînés : Il est programmé le 25/11.

Cérémonie du 11 novembre : elle est prévue sur la commune de St Sigismond avec banquet – traiteur et serveurs (à trouver).

Une réflexion sera menée pour optimiser la diffusion rapide du compte rendu des conseils municipaux.

DIVERS

Le Maire informe le conseil de la signature du devis ARTIS LAPIDEM (fixation tuiles de rive de la toiture logement mairie) pour un montant de 1 155 € HT (1 386 € TTC).

Le Maire informe le conseil de la signature de la convention avec la société de chasse suivant délibération du 28/02. Il s'agit d'une convention type pour une durée indéterminée avec contraintes selon délibération et possibilité de reprise du terrain avec un préavis d'un an. Une copie sera transmise au CM pour information.

Édifice menaçant ruine au Coudreau : le dossier suit son cours, l'entreprise Gelot devrait réaliser les travaux. La commune pilote la sécurisation, elle devra donc avancer les fonds et se faire rembourser auprès des propriétaires défaillants par l'intermédiaire du Trésor Public.

Une rencontre est prévue entre le Sous-préfet et les maires de la CCVSA pour un point général sur les collectivités lundi 29/06/2020.

La CCVSA se réunit le 16/07 à 18 h 30 à Benet pour élire le président les vice-présidents et voter les mises en place des commissions.

Compte rendu du conseil municipal : il est affiché en mairie dans les jours qui suivent et il est demandé s'il est possible de diffuser sur le site plus rapidement.

La secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis

